

Cocottes et faitout Traiteur

Le Bourg
46140 LUZECH



Facture

N° : FAC00001030
Date : 31/10/2025
N° client : CLT00000118

Réf. : OCTOBRE 2025

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
ART00000003 -Baguette ordinaire	19,00	pc	1,04 €	0,00%	19,76 €	5,50%
ART00000017 -Croustilot 1kg	17,00	pc	4,74 €	0,00%	80,58 €	5,50%
ART00000008 -Baguette campagne	15,00	pc	1,23 €	0,00%	18,45 €	5,50%

payé par chèque N° 703 8207
le 24.11.25

Détail de la TVA				Total HT	118,79 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	6,53 €
Réduite	118,79 €	5,50%	6,53 €	Total TTC	125,32 €
Règlement	Chèque				
Echéance(s)	125,32 € au 30/11/2025				

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).